

Strasbourg, 23 avril 2024

MSL18(2024)3

18e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport

Porto, Portugal
8-10 octobre 2024

NOTE CONCEPTUELLE

préparée par

18e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport

Date : 8-10 octobre 2024

Lieu : Porto, Portugal

Organe responsable : Accord partiel élargi sur le sport (APES)

Thème : « Les gouvernances du sport : soutenir une nouvelle approche à la hauteur de son importance sociétale »

Contexte et objectifs de la Conférence

Le rôle du sport dans nos sociétés modernes est important, compte tenu de ses fonctions sociales, éducatives, récréatives, culturelles, économiques et de promotion de la santé.

Entre celles et ceux qui le pratiquent et qui le regardent, le sport touche une grande partie de la population mondiale. A l'échelle mondiale, le rôle du sport dans la société a gagné en valeur économique, et cette popularité croissante a entraîné une augmentation des ressources financières, structurelles, organisationnelles et humaines, posant de nouveaux défis, et engendrant parfois des menaces, à la promotion d'un sport fondé sur des valeurs et gouverné démocratiquement.

Il apparaît donc nécessaire de repenser le mode de coopération entre les pouvoirs publics et le mouvement sportif, tout en garantissant un modèle de gouvernance qui réponde aux besoins et aux droits des sportives et des sportifs, ainsi que des autres parties prenantes du sport, de celles et ceux qui en sont spectateurs, ainsi que de la société civile.

La durabilité et la valeur sociétale du sport dépendent de l'adoption par les gouvernements, les autres autorités publiques et les organisations sportives de nouvelles approches inclusives et de bonnes pratiques de gouvernance, du renforcement de leurs structures et de l'optimisation de l'utilisation de leurs ressources dans le cadre d'une approche collaborative à plusieurs niveaux (du sport de masse au sport de haut niveau).

Ces questions seront abordées au cours de deux sessions destinées aux ministres responsables du sport :

- Session I - Gouvernance collaborative : est-il temps d'adapter les règles du jeu ?
- Session II - Bonne gouvernance : comment se rapprocher du but ?

Après les allocutions d'ouverture prononcées par le ministre portugais, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, un coup de projecteur sera porté sur la Charte européenne du sport, puis les deux sessions consécutives indiquées ci-dessus structureront l'événement.

Une cérémonie de signature des conventions du Conseil de l'Europe relatives au sport aura lieu en fin de journée, en présence de toutes les délégations.

Le 10e anniversaire de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives (Convention de Macolin) sera marqué le matin du 8 octobre par un événement dédié.

Deux sessions thématiques se tiendront dans la matinée du 10 octobre, auxquelles participeront de jeunes athlètes et qui porteront sur (1) l'égalité de genre dans le sport et (2) les doubles projets des sportives et des sportifs.

Résultats attendus de la Conférence

La Conférence permettra aux ministres d'échanger avec d'autres parties prenantes sur le développement d'une nouvelle compréhension des gouvernances du sport (gouvernance collaborative et bonne gouvernance), et d'une vision partagée du sport en tant que ressource commune.

Elle produira une résolution réitérant les principes essentiels et appelant entre autres :

- à une orientation stratégique pour les travaux du Conseil de l'Europe sur les politiques du sport ;
- à une éventuelle révision des recommandations existantes du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la bonne gouvernance dans le sport (Recommandation (2018)12) et sur le principe de l'autonomie du sport (Recommandation (2011)3) ;
- au renforcement de la mise en œuvre et de l'impact des conventions du Conseil de l'Europe, qui constituent un cadre d'action unique.

Les résultats de la Conférence contribueront à faire avancer le débat international et la coopération entre les parties prenantes en recommandant de nouvelles normes et de nouveaux outils afin de réexaminer les gouvernances du sport (gouvernance collaborative et bonne gouvernance), en parfaite adéquation avec la mission et les priorités du Conseil de l'Europe.

Participant·e·s à la Conférence

- 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- Etats membres de l'APES non-membres du Conseil de l'Europe : Israël, Maroc ;
- Saint-Siège ;
- Kazakhstan ;
- Comité des Ministres ;
- Assemblée parlementaire ;
- Union européenne.

Observateur·rice·s

- Canada ;
- Japon ;
- Mexique ;
- Etats-Unis d'Amérique ;
- Agence mondiale antidopage (AMA) ;
- Comité International Olympique (CIO) ;
- Comité International Paralympique (IPC) ;
- Fédération internationale de football association (FIFA) ;
- Agences des Nations-Unies (UNESCO, UN Women, UNICEF, OMS, UNHCR, etc.) ;
- Le Commonwealth des Nations ;
- Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO), Convention contre le dopage (STE n°135) ;
- Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) ;
- Comité de suivi de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives (T-MC) ;
- Convention sur la manipulation de compétitions sportives (Convention de Macolin, STCE n° 215) ;

- Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs (T-S4), Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (Convention de Saint-Denis, STCE n° 218) ;
- Fondation Alice Milliat ;
- Centre pour le sport et les droits de l'Homme ;
- Association européenne pour la gestion du sport (EASM) ;
- Mouvement européen du fair-play (EFPM) ;
- Réseau européen des athlètes étudiants (EAS) ;
- Association européenne d'athlétisme (European Athletics) ;
- Association européenne des sportifs de haut niveau (EU Athletes) ;
- Fédération du sport européen gay et lesbienne (EGLSF) ;
- Réseau européen d'éducation sportive (ENSE) ;
- Organisation européenne non gouvernementale des sports (ENGSO) ;
- Comités Olympiques Européens (COE) ;
- Comité paralympique européen (CPE) ;
- Association européenne d'éducation physique (EUPEA) ;
- Association européenne du sport universitaire (EUSA) ;
- Réseau Fare ;
- Fédération internationale de basket-ball (FIBA) ;
- Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) ;
- Organisation internationale de la danse (IDO) ;
- Fédération internationale pour les juges et arbitres sportifs (IFSO) ;
- Fédération internationale du sport scolaire (ISF) ;
- Association internationale du sport et de la culture (ISCA) ;
- Panathlon International (PI) ;
- Organisation « La Paix par le Sport » ;
- Play the Game (PTG) ;
- Coalition des propriétaires de droits sportifs (SROC) ;
- Association du Sport International pour Tous (TAFISA Europe) ;
- Union des associations européennes de football (UEFA).

Implications budgétaires

Les coûts de la Conférence pris en charge par l'Organisation (à distinguer des coûts pris en charge par le pays hôte) seront couverts par le budget de l'APES dans le cadre de son programme d'activités 2024-2025.

Le coût total estimé de l'événement à charge du budget de l'APES s'élèvera à environ 75 000 euros.¹

¹ Le budget prévisionnel nécessite une confirmation des différents postes et de leur réalisation. Il comprend des coûts approximatifs pour :

- la traduction des documents de travail dans les langues officielles de l'organisation (5 000 €, à confirmer)
- l'interprétation (15 000 €, à confirmer)
- la participation des intervenantes et intervenants (10 000 €, à confirmer)
- les frais de voyage et de séjour des délégations de l'APES pendant la préparation et le déroulement de la Conférence (25 000 €, à confirmer)
- la réunion restreinte des ministres (5 000 €, à confirmer)
- le déjeuner offert par le Secrétaire général (10 000 €, à confirmer)
- l'impression de documents et la promotion (5 000 €, à confirmer)